



Chers membres,

La FADOQ-Région Outaouais suit de très près l'évolution de la situation occasionnée par le Coronavirus (COVID-19). En ce temps d'incertitudes et de confinement, nous assurons une veille médiatique quotidienne et rigoureuse.

Nous respectons et appliquons toutes les directives émises par le gouvernement du Québec et nous vous demandons d'en faire autant. Il est impératif d'agir selon les recommandations émises afin de ralentir la propagation du virus.

En cette période difficile, la FADOQ-Région Outaouais demeure entièrement à votre disposition pour répondre à vos questions et pour vous guider. C'est par le soutien et la solidarité que nous devons affronter ce temps de crise.

Soyons inflexibles, forts et solidaires.

CONFÉRENCE DE CHANTAL LACROIX

La conférence de Chantal Lacroix prévue pour le 29 avril **est annulée** en raison des circonstances actuelles. La FADOQ-Région Outaouais procédera sous peu aux remboursements. Pour les personnes qui ont payé leurs billets par carte de crédit, un remboursement sera fait sur votre carte. Pour celles qui ont payé leurs billets avec une carte de débit ou en argent comptant, un chèque vous sera acheminé par la poste.



VOICI QUELQUES ÉLÉMENTS AU NIVEAU DU QUÉBEC :

- Régie du logement : la reprise d'un logement ou l'éviction du locataire d'un logement sont suspendues
- CNESST limite les activités de ses bureaux
- Le Dr Arruda demande d'éviter l'usage de masques à des fins préventives
- 150 infirmières supplémentaires à la ligne 811 (total : 600 infirmières)
- Le bilan journalier augmente – 121 cas sont confirmés au Québec

VOICI QUELQUES ÉLÉMENTS AU NIVEAU DU FÉDÉRAL

- 27 milliards \$ du fédéral supplémentaire pour diverses mesures de soutien :
 - Instauration d'une Allocation pour soins d'urgence pouvant atteindre 900 \$ aux deux semaines et l'offrir au maximum pendant 15 semaines pour :
 - Les personnes non admissibles à l'assurance-emploi
 - Les travailleurs autonomes
 - Les personnes malades
 - Les personnes qui s'occupent d'un proche malade
 - Aide aux PME
 - Hausse du remboursement de TPS (peut atteindre 300 \$ par personne)
 - Soutien à la Société canadienne d'hypothèque
- Réduction de 25 % des retraits minimums des FERR
- Report de 6 mois pour les paiements d'hypothèques et autres crédits (selon certains critères)
- Report de la déclaration de revenus au 1^{er} juin
 - Paiement des impôts : septembre 2020
- La frontière américaine sera fermée à partir de ce samedi.
 - L'établissement d'un pont aérien afin de ramener les ressortissants canadiens au pays est une possibilité pour la suite.



MODE DE TRANSMISSION

Des recherches sont encore en cours concernant la COVID-19. Les informations présentées dans les deux paragraphes suivants concernent les coronavirus humains. Il est probable qu'elles s'appliquent à la COVID-19.

Habituellement, les coronavirus infectent le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus souvent par :

- contact étroit avec une personne infectée lorsque cette personne tousse ou éternue;
- contact des mains avec des surfaces infectées puis avec la bouche, le nez ou les yeux.

En général, les coronavirus ne survivent pas longtemps sur les objets :

- **3 heures environ sur les objets inertes avec de surfaces sèches,**
- **6 jours sur des objets inertes avec des surfaces humides.**

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c46469>

VISITES DANS LES HÔPITAUX, CHSLD, ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS POUR ÂÎNÉS ET ADULTES VULNÉRABLES

Depuis du 14 mars 2020, les visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial visées et les résidences privées pour aînés sont interdites afin de protéger les personnes les plus vulnérables ainsi que les travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, vous pouvez contacter, sans frais, le 418 644-4545 pour la région de Québec, le 514 644-4545 pour la région de Montréal et le 1 877 644-4545 ailleurs au Québec.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-directives-contexte-covid-19/#c47719>



TEL-AÎNÉS

Tel-Aînés offre différents services d'écoute et de référence gratuits et confidentiels qui ont pour objectif d'aider les personnes de 60 ans et plus à rompre l'isolement et à exprimer leurs émotions dans différentes situations.

Téléphone : 514 353-2463 ou 1 877 353-2460

L'APPUI — LIGNE INFO-AIDANT

Service téléphonique professionnel d'écoute, de soutien et de référence adapté aux besoins des proches aidants d'aînés, cette ligne a pour objectif de les accompagner et de les soutenir dans leurs démarches, dès le début et tout au long de leur parcours, en plus de les orienter vers les ressources de leur communauté.

Téléphone : 1 855 852-7784

LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS

La Ligne Aide Abus Aînés est une ligne téléphonique provinciale visant à venir en aide aux aînés qui subissent de la maltraitance, notamment au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Téléphone : 1 888 489-ABUS (2287)

FÉDÉRATION DES CENTRES D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES (FCAAP)

La FCAAP représente tous les centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP), qui ont le mandat d'assister et d'accompagner les usagers qui désirent porter plainte auprès d'une agence de la santé et des services sociaux ou d'un établissement de santé et de services sociaux. Tout au long du processus de traitement de la plainte, l'usager peut compter sur la présence et l'appui du conseiller assigné du CAAP.

Téléphone : 418 527-9339 ou 1 877 767-2227



PARTENAIRES



**Coopérative funéraire
de l'Outaouais**



greiche & scaff
professionnels de la vue

Québec 



Merci à nos Grands Partenaires



Auto • Habitation



Vie • Santé • Investissement